

# Formation professionnelle: une logique libérale

**L'une démantèle les lycées professionnels, quand l'autre renforce l'« apprentissage » : la réforme Blanquer de la voie professionnelle conjuguée à la loi Pénicaud « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » fragilisent la possibilité, pour les jeunes, d'apprendre un métier au sein de l'école publique : à rebours d'un projet de démocratisation de l'école, des milliers d'entre eux en seront progressivement exclus.**

Sigrid GÉRARDIN, secrétaire générale du Syndicat national unitaire de l'enseignement professionnel (Snuep-FSU)

**S**'agissant de la formation professionnelle des jeunes deux visions politiques se sont toujours affrontées, opposant les « professionnalistes » aux « scolaristes ». Les uns défendent un apprentissage des métiers au sein de l'entreprise, en prise directe avec les besoins économiques du patronat. Les autres considèrent l'école comme étant aussi un lieu de formation du citoyen. Cette vision progressiste et humaniste s'est finalement imposée, rendant effective la scolarisation professionnelle des enfants du personnel ouvrier et employé. Mais les deux systèmes ont coexisté. D'une part « l'apprentissage », qui avait quasiment disparu dans les années 1970, a perduré grâce à de nombreux plans de relance publics. D'autre part « l'enseignement professionnel sous statut scolaire », qui s'est largement développé, a démocratisé son recrutement en accueillant les jeunes des classes populaires. Mais cette démocratisation a été très ségrégative, assignant les lycées professionnels comme des lieux de relégation scolaire. Et aucun gouvernement, depuis les années 1970, n'a jamais œuvré pour une revalorisation de la voie professionnelle publique.

## La libéralisation de la formation professionnelle

Jusque dans les années 2000, les politiques publiques ont tenté de ménager les tenants de la vision « scolariste » tout en se rapprochant toujours plus des organisations patronales. Elles ont voté des lois et financé des relances de l'apprentissage. Malgré ce volontarisme politique au profit du monde économique, en dix ans, l'effectif de l'apprentissage n'a que peu augmenté. Et surtout, il n'attirait toujours pas les élèves scolarisés dans les lycées professionnels - vivier pourtant enviado par les entreprises pour ses très faibles « coûts » salariaux. A partir de ces constats d'échecs répétés, les organisations patronales, soutenues par les dirigeants successifs dont ceux de l'Education nationale (ministre comme inspecteurs généraux), ont mené une véritable offensive contre les lycées professionnels. Ces derniers ont été systématiquement pointés comme responsables de tous les maux : pourvoyeurs de chômeurs ; lieux de violences scolaires, de formations inadap-

tées à l'emploi et causant une mauvaise insertion des jeunes ; incapables de faire réussir les élèves dans le supérieur ; trop coûteux... Pléthora de rapports sont aussi sortis de la rue de Grenelle, ciblant les statuts des enseignantes et enseignants comme principaux freins au développement de l'apprentissage. L'idée qu'il était temps d'affaiblir la formation professionnelle scolaire pour développer l'apprentissage était mûre. Ainsi, en 2009, alors que le ministre actuel était Dgesco<sup>(1)</sup>, la réforme du baccalauréat en trois ans a été imposée. Elle a diminué d'une année le parcours des jeunes, mis fin à une véritable formation pour obtenir le BEP, en le transformant en diplôme intermédiaire du cycle du bac « pro » en trois ans. Elle a aussi généralisé les contrôles en cours de formation, en lieu et place d'épreuves ponctuelles certifiantes, et augmenté le temps passé en entreprise, au détriment des temps scolaires.

Alors qu'on ne cesse de dévaloriser les lycées professionnels, l'apprentissage est brandi de toutes parts comme la solution magique pour lutter contre le chômage des jeunes. Mais le modèle de formation, scolaire ou apprentissage, a globalement peu d'impact sur l'insertion des jeunes, celle-ci étant fortement corrélée à la conjoncture économique et aux besoins d'emplois dans le secteur de formation et sur un territoire concerné. Au prétexte de favoriser l'emploi, il s'agit en fait de libéraliser le marché de la formation professionnelle, quitte à réduire les mesures protégeant les mineurs au travail (travail de nuit, travail en hauteur), à accroître la place des organisations patronales dans le pilotage, à mettre en concurrence les centres de formation d'apprentis (CFA), au profit des CFA de branche ou d'entreprise.

Une telle conception de l'apprentissage représente une sorte d'idéal de l'idéologie « professionnaliste », où les élèves sont essentiellement formés aux compétences dont a besoin l'entreprise et four-

(1) Directeur général de l'enseignement scolaire.

(2) « Réalisation qui marque l'achèvement de la formation de l'élève ou de l'apprenti, un accomplissement personnel qui témoigne des talents et des compétences acquis jusqu'à l'examen » (source : ministère de l'Education nationale).



©DR

*La conception actuelle de l'apprentissage représente une sorte d'idéal de l'idéologie « professionnaliste », où les élèves sont essentiellement formés aux compétences dont a besoin l'entreprise et fournissent une main-d'œuvre très économique grâce à des mesures de financement public.*

nissent une main-d'œuvre très économique grâce à des mesures de financement public, main-d'œuvre licenciable brutalement. La loi a élargi aussi l'éligibilité de l'apprentissage à 29 ans, ce qui renforce la concurrence entre les jeunes salariés, les entreprises préférant un jeune en reconversion, au salaire faible et financé en partie, plutôt qu'un salarié expérimenté, plus « coûteux ».

Cette politique a davantage permis le développement de l'apprentissage chez les jeunes déjà qualifiés et plutôt dans le supérieur (BTS, école d'ingénieur, master professionnel...) que chez les jeunes mineurs en quête d'un premier niveau de qualification. En menant sa transformation de la voie professionnelle, le ministre répond en partie à ce problème et fait d'ailleurs « d'une pierre deux coups » : il organise le transfert progressif de la formation professionnelle initiale vers les organisations patronales, et réalise des économies budgétaires sur le dos des élèves et des personnels.

### **Une voie professionnelle scolaire transformée**

Répondant aux entreprises qui refusent de recruter des mineurs en apprentissage au prétexte de leur « manque de maturité », le ministre Blanquer a démantelé les secondes professionnelles en les organisant en « familles de métiers » pouvant regrouper jusqu'à six diplômes. Ce choix, défavorable aux jeunes au sens où il diminue et retardé d'un an la préparation solide à un métier, impose aux disciplines professionnelles de ne travailler quasi essentiellement que sur les « soft skills » (compétences comportementales). Les lycées professionnels sont ainsi transformés en « sas » pour préparer les jeunes à entrer en apprentissage, détournant ainsi la finalité des formations au bénéfice d'un « formatage » des jeunes aux exigences du patronat. Ces nouvelles secondes induisent le mixage des parcours et des publics (scolaires et apprentis) dans une même classe, et permettent surtout au patronat de signer des contrats plus courts (un ou deux ans) avec des jeunes préparés à accepter les contraintes de l'entreprise. Pour réaliser des économies en personnels, les horaires d'enseignements hebdomadaires ont été diminués dans toutes les disciplines, permettant d'économiser six-cent-cinquante postes depuis

2019. Seules trois heures et demie hebdomadaires « élèves » ont été maintenues pour enseigner le français, l'histoire, la géographie et l'éducation morale et civique, au lieu de cinq heures et demie auparavant ; et pour les CAP, moins d'une heure par semaine est dédiée à l'enseignement du français. L'introduction du « chef-d'œuvre »<sup>(2)</sup>, fortement contestée par la profession, ne présente aucune réalité dans beaucoup de filières et participe à une perte de sens des métiers. Cette commande politique du ministre cache néanmoins pour lui des avantages incontestables : ce terme, directement issu du compagnonnage, est un atout de communication et un signal sémantique fort pour les organisations patronales. Il s'avère être aussi un moyen d'annualiser insidieusement le temps de travail des personnels, donc de fragiliser les statuts.

Conscient que le dispositif de co-intervention imposée fait déjà la preuve de son inutilité, le ministère propose de le détourner pour installer des ateliers de philosophie, des enseignements certifiant des compétences sportives pour accéder à des formations post-bac d'animateurs sportifs, ou de l'ouvrir à toutes les disciplines. Les choix doivent s'opérer dans le cadre de l'autonomie des établissements, sans moyens supplémentaires, ce qui renforce les inégalités entre eux, voire entre les filières d'un même établissement, et induit des dérégulations qui vont dégrader les conditions de travail des personnels.

**« Alors qu'on ne cesse de dévaloriser les lycées professionnels, l'apprentissage est brandi de toutes parts comme la solution magique pour lutter contre le chômage des jeunes.  
Au prétexte de favoriser l'emploi, il s'agit en fait de libéraliser le marché de la formation professionnelle. »**



# Dossier

## Ecole et démocratie

*Dans une période où l'école est sollicitée pour contribuer à construire et renforcer les valeurs démocratiques et l'esprit critique, qui pourrait croire raisonnable qu'on diminue les enseignements généraux et qu'on centre la formation sur les besoins des entreprises ?*



© STEVEPB, LICENCE PIXABAY

Concernant les poursuites d'études des élèves, le « problème » a été réglé dès l'arrivée du ministre Blanquer : « Parcoursup » a purement exclu les bacheliers professionnels de la possibilité d'accéder aux universités. Refusant dans le même temps d'augmenter le nombre de places en BTS, le ministre développe des formations bac +1 en apprentissage qui n'entraînent pas une élévation du niveau de qualification. Agissant ainsi, il met ouvertement à mal la double finalité des diplômes professionnels et restreint, de fait, l'avenir scolaire des jeunes.

La mise en ligne récente du site « Inserjeunes », qui donne une information tronquée aux jeunes et à leurs familles, et dont le seul but est de faire la publicité de l'apprentissage au détriment des formations professionnelles initiales sous statut scolaire, est un autre exemple emblématique de la politique Blanquer.

Si l'apprentissage ne permet pas de mieux lutter contre le chômage, il est aussi très inégalitaire en termes d'accès à la formation et à l'emploi. Les études sont désormais nombreuses qui montrent que les filles et les jeunes issus de l'immigration sont sous-représentés, dans l'apprentissage ; c'est parfois par discrimination voulue par l'employeur, parfois par autocensure parce qu'un accompagnement est indispensable et n'est plus désormais assuré. Quant aux filles qui intègrent l'apprentissage, elles sont victimes des stéréotypes d'orientation majeurs qui les relèguent dans quelques métiers.

Par ailleurs, dans une période où l'école est sollicitée pour contribuer à construire et renforcer les valeurs démocratiques et l'esprit critique, qui pourrait croire raisonnable qu'on diminue les enseignements généraux et qu'on centre la formation sur les besoins des entreprises ?

Quant à la nécessité de développer les formations professionnelles nécessaires aux nouveaux enjeux environnementaux, les laisser à la merci de l'initiative des branches professionnelles ou des entreprises est irresponsable.

Pour le gouvernement, la crise sanitaire est aussi un moyen d'accélérer les réformes. Alors qu'aucun bilan n'est encore officiel, le chiffre de cinq-cent-mille contrats signés en 2020 circule. Une telle augmentation n'a toujours pas fait la preuve de sa capacité à

réduire le chômage des jeunes. Cela ne freine en rien les choix politiques qui abondent encore les aides exceptionnelles et prévoient déjà leur reconduction. Le financement de l'apprentissage comme le plan « 1 jeune, 1 solution » sont en réalité des outils détournés permettant de distribuer des milliards d'euros aux entreprises.

### **De l'intérêt de miser sur les lycées professionnels**

Revaloriser la voie professionnelle initiale publique nécessite aussi de revaloriser les salaires et les carrières des personnels travaillant dans les métiers préparés. Néanmoins, l'urgence est de renforcer les formations qui conduisent à ces métiers. Les travailleuses et travailleurs qui ont été en première ligne durant la pandémie ont dû s'adapter à des contraintes importantes, nécessitant des savoir-faire solides. Et ce sont les lycées professionnels qui, majoritairement, forment à ces métiers (caissier, employé libre-service, aide à domicile, routier, éboueur, agent hospitalier...). Les lycées professionnels ont sans conteste fait la preuve de leur qualité : décrochage très largement inférieur, meilleur taux d'accès aux diplômes et de résultats aux examens, poursuites d'études plus nombreuses, insertion professionnelle plus solide à long terme, moindre coût public et peu de discriminations directes... Les politiques publiques devraient en toute logique les privilégier largement, en améliorant leur financement. Les choix actuels sont autres et irresponsables à tout point de vue. ●

**« Si l'apprentissage ne permet pas de mieux lutter contre le chômage, il est aussi très inégalitaire en termes d'accès à la formation et à l'emploi. Les études sont désormais nombreuses qui montrent que les filles et les jeunes issus de l'immigration sont sous-représentés, dans l'apprentissage. »**